



Syndicat National Unifié
des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles
de l'Enseignement Public

L'Ecole Syndicaliste

Bulletin d'informations syndicales de
la section départementale du SNUDI-FO

VAUCLUSE

SNUDI - Force Ouvrière

BP 80010 - 20, avenue Monclar 84004 AVIGNON cedex 01

tél. 04 90 86 65 80 - fax 04 90 14 16 39

snudi.fo84@free.fr - site : <http://snudifo84.fr>

N° CPPAP : 1015 S 06648 - Dir. de publication : Chantal Fassié - Imprimé au siège du syndicat - 0,5 € - abonnement annuel 10 €

Mensuel n° 329 sup. 2 - 13 octobre 2013

L'acharnement contre Jacques RISSO continue...

Des pièces disparaissent de son dossier administratif...

Deux lettres de délation, anonymées, y apparaissent !

Loin de s'arranger, les pratiques anormales en vigueur à la Direction académique de Vaucluse se poursuivent.

Accompagné de son défenseur FO, Chantal Fassié, notre collègue Jacques RISSO a consulté, à sa demande, son dossier administratif jeudi 10 octobre 2013 après-midi. Signalons que nul n'avait informé J. RISSO d'ajouts, pas plus que de MODIFICATIONS de pièces dans son dossier depuis sa première consultation le 4 septembre 2013.

A l'examen du dossier, J. RISSO et son défenseur ont constaté que **2 pages de la pièce 37 du dossier à charge de Madame l'Inspectrice d'Apt avaient été enlevées et remplacées par 2 pages blanches portant le même numéro que les pages retirées !** Cela est absolument ILLEGAL ! La disparition de ces 2 pages n'est mentionnée **NULLE PART** dans le dossier, ni sur le bordereau des pièces ni ailleurs !

Les documents enlevés sont les 2 messages électroniques personnels que J. RISSO avait adressés en juin 2011 à un collègue, messages subtilisés et que l'Inspectrice d'Apt avait mis dans le dossier à charge en totale violation du respect du secret de la correspondance, ce que répriment les articles 226-15 et 432-9 du Code pénal.

Rappelons que ces messages contiennent des propos de la Secrétaire départementale du SNUDI-FO, des critiques sur l'autoritarisme et la surcharge de travail subie par les directeurs dans la circonscription d'APT... Leur présence dans le dossier d'accusation est édifiante quant aux méthodes employées contre J. RISSO et révélatrice de **la surveillance dont notre collègue fait l'objet depuis longtemps. Ces pièces disqualifient les auteurs du dossier contre J. RISSO et les exposent à des poursuites judiciaires ; où sont-elles passées ?**

D'autre part, **sont apparues dans le dossier 2 lettres de parents d'élèves adressées au Directeur Académique**, l'une de **4 pages** datée du 21 septembre, reçue le 26 septembre à la Direction académique, l'autre de **10 pages**, datée du 29 septembre, sans date de réception. **Ces 2 lettres mettent gravement en cause J. RISSO dans tous les aspects de sa vie professionnelle.**

D'entrée, dans la lettre de 10 pages, ses auteurs se prévalent **des conseils de rédaction donnés par M. l'IEA adjoint au Directeur Académique !** Après le « N° Vert Stop harcèlement entre enfants » pour qui veut dénoncer **J. RISSO** (cf. notre bulletin du 8 octobre), **ce sont les « impressions personnelles » que sollicite la hiérarchie !**

Monsieur l'Inspecteur, nous nous doutons que votre emploi du temps est très chargé, que bien d'autres dossiers vous préoccupent, et que par conséquent la longueur de cette lettre pourrait vous rebuter. Mais, compte tenu des complications qui sont nées de la suspension provisoire de M. RISSO, l'instituteur-directeur de Rustrel, nous avons estimé qu'il convenait d'être précis, à la fois dans la chronologie des faits et dans les impressions personnelles que M. Marquier nous a demandé de formuler au sujet de cette histoire.

Cette lettre se conclut fort singulièrement pour des parents d'élèves par **une préconisation quant aux relations futures de J. RISSO avec sa hiérarchie... !** D'autres éléments de cette lettre interrogent également...

Enfin, ces lettres contre notre collègue J. RISSO ont été anonymées à la Direction Académique. Pourquoi ?

A la demande d'explications du défenseur FO, il a été répondu que « **Les originaux seront remis en place dans le dossier après votre départ** » et que **Mme la Secrétaire Générale de la Direction Académique de Vaucluse appliquait les « directives du ministère qu'elle avait joint par téléphone le matin même »** tant pour les pages supprimées du dossier (les messages volés) **que pour l'anonymat de ces 2 derniers courriers de parents.** Il n'a pas été précisé si les "directives du ministère" incluaient également de procéder à **l'insu de notre collègue... !**

Tous ces éléments extrêmement graves ont été communiqués le jour même à l'avocat de J. RISSO et son défenseur FO, Chantal Fassié, en a aussi informé le Recteur. Le SNUDI-FO fait juges les collègues, et au-delà les citoyens attachés aux libertés démocratiques, des inadmissibles méthodes employées contre Jacques RISSO.

Les pièces à charge se retournent contre l'accusation... qu'à cela ne tienne, elles disparaissent du dossier de J. RISSO !

Deux messages personnels subtilisés figuraient au dossier...

La pièce 37 du dossier (p. 151 et 152) comprenait 2 messages électroniques de **juin 2011**, envoyés de la messagerie personnelle de J. RISSO à un collègue, messages qui relataient des propos de la Secrétaire départementale du SNUDI-FO, des critiques sur l'autoritarisme et la surcharge de travail subie par les directeurs dans la circonscription d'Apt.

Par la mention qu'elle apposait au bas de l'un de ces messages (voir ci-dessous), l'Inspectrice d'Apt reconnaissait une violation délibérée du secret de la correspondance, un délit pénalement condamnable.

De : Jacques RISSO [mailto:jrisso@free.fr]

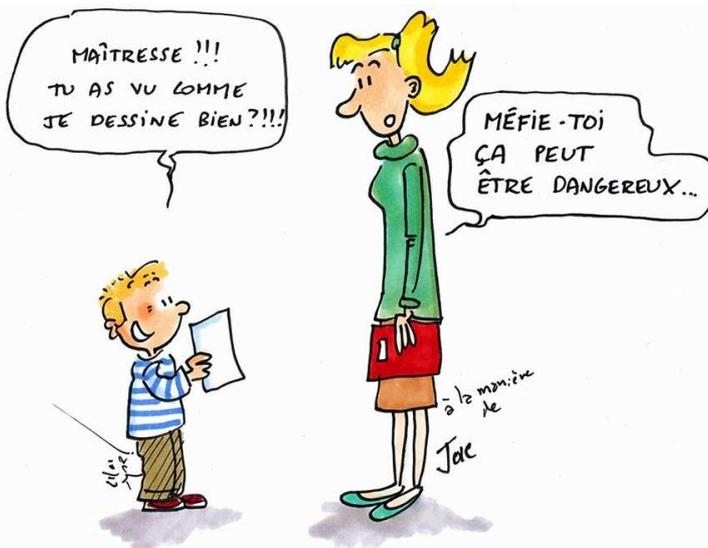
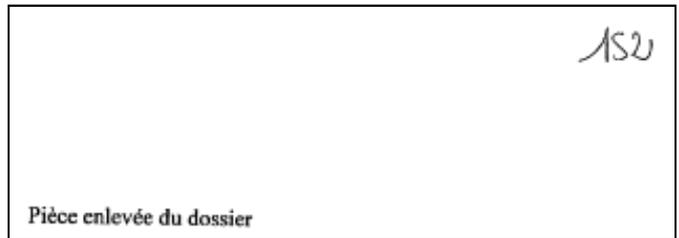
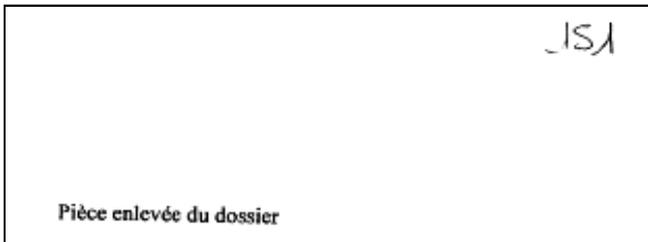
J'ai volontairement masqué le parcours des trous faits de ces deux messages. Ce qui importe c'est le Corps du message.

pièce 37 - page 151
du dossier contre
J. RISSO

des pages blanches les remplacent !

Le 24 septembre, lorsqu'à sa demande J. RISSO a pu enfin rencontrer le Directeur Académique, son défenseur syndical a dénoncé la présence de ces messages personnels dans le dossier à charge, **des pièces révélatrices de la mise sous surveillance de longue date de notre collègue et du peu de scrupules dans les méthodes employées pour le mettre en cause.**

Le 10 octobre, ces deux messages (pages 151 et 152) avaient disparu, remplacés par les deux feuilles dont voici le fac-similé.



dessin de Jack Koch <http://dangerecole.blogspot.fr/>

A trop vouloir établir de prétendus nombreux « manquements » pour tenter de prouver une « inaptitude à la fonction de directeur » de J. RISSO, **les auteurs du dossier ont accumulé fautes et irrégularités...** ainsi des pièces pour le moins douteuses avec des parties noircies, expurgées ou encore constituées de grossiers montages ou de photocopies et les deux messages volés.

Aujourd'hui, ces 2 messages, plus qu'embarrassants pour l'Inspectrice d'Apt, sont enlevés en toute illégalité du dossier administratif. Ce procédé comme les nouvelles « pièces » bidons numérotées 151 et 152 témoignent d'un **mépris très inquiétant des règles en matière de tenue des dossiers administratifs** et d'un **acharnement à constituer un dossier entièrement à charge contre J. RISSO.**

Le SNUDI-FO fait juges tous les collègues et au delà tous les citoyens attachés aux droits de l'Homme des méthodes employées contre J. RISSO dont le calvaire a assez duré et qui doit maintenant être réintégré dans ses fonctions de directeur et d'enseignant à l'école de Rustrel.

« Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous. » Montesquieu

Signez la pétition intersyndicale !

(au verso ou téléchargeable sur notre site <http://snudifo84.fr/>)



APPEL A TOUS LES COLLEGUES POUR LA REINTEGRATION IMMEDIATE DE JACQUES RISSO

Les 3 syndicats SNUIP-FO, SNUipp-FSU et SE-UNSA, se sont réunis à l'issue de l'audience avec le Directeur Académique ce mercredi 2 octobre 2013, appuyée par un rassemblement de plus de 120 collègues et parents du Comité de soutien « Pour la Réintégration de Jacques Risso ».

Le Directeur Académique prend la lourde responsabilité de refuser la réintégration immédiate de Jacques Risso. En effet, le Directeur Académique a déclaré à la délégation qu'il maintenait la suspension de notre collègue, « à titre conservatoire pour avoir le temps de collecter de nouveaux éléments sur une mauvaise gestion PRESUMÉE d'une situation de PROBABLE harcèlement entre enfants. »

Les syndicats n'acceptent pas cette tentative de justifier a posteriori la procédure engagée contre notre collègue.

Le Directeur Académique prend la lourde responsabilité de refuser la réintégration immédiate de Jacques Risso.

Alors que le Directeur Académique avait annoncé « une nouvelle enquête sur la gestion d'un conflit entre élèves, pendant l'année scolaire 2012-2013 », il nous apprend aujourd'hui qu'il reprend des pièces du dossier initial de l'Inspectrice d'Apt.

Les syndicats ont en particulier dénoncé le mail totalement à charge contre Jacques Risso, rédigé, sur la base d'un simple coup de fil par l'assistante sociale de la cellule « Stop Harcèlement » du Rectorat.

Les syndicats ont fait valoir, qu'en l'absence de toute faute, aujourd'hui comme le 30 août, ils estiment la suspension de Jacques Risso totalement injustifiée.

Les syndicats ont réaffirmé au Directeur Académique qu'il a la possibilité de réintégrer Jacques Risso dans ses fonctions dès maintenant sans conseil de discipline, contrairement à ses dires.

Les syndicats lui ont clairement demandé d'arrêter l'acharnement administratif contre notre collègue. En conséquence, les syndicats appellent tous les collègues à se mobiliser pour la réintégration de Jacques Risso, injustement suspendu.

Ils invitent tous les collègues à signer la motion ci-dessous,
à adresser à Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix Marseille :
FAX : 04 42 26 68 03 courriel : ce.cabinet@ac-aix-marseille.fr

Les enseignants soussignés,

dénoncent l'injustice faite à Jacques Risso au mépris de toutes les règles.

exigent sa REINTEGRATION IMMEDIATE dans toutes ses fonctions d'enseignant et de directeur de l'école de Rustrel.

Nom - Prénom	École commune	Signature